



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

CC,CG/pk

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Divers

*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Ben Fayot en remplacement de M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Marc Angel en remplacement de M. Claude Haagen, M. Ben Fayot en remplacement de M. Lucien Lux, M. Serge Wilmes en remplacement de Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis en remplacement de M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes

M. Georges Heinrich, Directeur du Trésor

Mme Sarah Khabirpour, du Ministère des Finances

Mme Carole Closener, de l'administration parlementaire

Excusés : M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Dans une remarque préliminaire, Madame Anne Brasseur déplore le fait que la Chambre des Députés ait perdu la primeur de l'information au profit des médias nationaux, en signalant que les chiffres concernant la situation budgétaire ont déjà été communiqués à 14h par une station de radio nationale. En réponse à cette remarque, Monsieur le Ministre indique que la mise en place du point presse de 13h30 répond à un problème pratique, à savoir communiquer de manière efficace sur les chiffres, tout en permettant à la presse de respecter les délais de bouclage et sans heurter les prérogatives du Parlement. Un appel est lancé aux groupes parlementaires afin de trouver une solution alternative.

1. Evolution de la situation budgétaire

Les recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2011

M. le Ministre indique que les chiffres concernant les recettes au 31 décembre 2011 sont d'ores et déjà complets, contrairement aux chiffres relatifs aux dépenses, qui font l'objet d'estimations, sans être définitifs.

Par conséquent, même si le niveau des recettes dépasse de 5% le niveau du budget 2011, M. le Ministre appelle à la prudence. Tout d'abord, les dépenses risquent encore d'augmenter, notamment, en raison des transferts de la sécurité sociale. Ensuite, la progression des recettes s'explique essentiellement par les bonnes performances du commerce électronique qui a généré 550 millions d'euros, soit 130 millions d'euros (30%) supplémentaires en 2011, et de l'industrie des fonds d'investissement qui a engendré 620 millions, soit 20 millions d'euros supplémentaires. Or, ces ressources sont à la fois fragiles et volatiles.

L'évolution positive des recettes s'explique également par l'amélioration du recouvrement des impôts par les administrations fiscales.

L'évolution des dépenses est conforme aux prévisions budgétaires, et n'a fait l'objet d'aucun dérapage.

Il ressort du tableau annexé qu'au total la différence entre les recettes (perçues dans les catégories I., II. et III.) au 31 décembre 2011 et celles au 31 décembre 2010 s'élève à +1.004 MEUR, ce qui représente une progression de 10%.

Selon les dernières estimations, le déficit devrait être moins élevé que prévu.

I. Contributions directes

Les recettes perçues dans cette catégorie dépassent de 529 MEUR (soit environ 12,2%) le niveau atteint en 2010.

Collectivités

Les recettes au 31 décembre 2011 (1.585 MEUR) représentent 109% du budget voté. Ce niveau s'explique essentiellement par le recouvrement de quelques soldes important en début d'année.

Salaires et traitements

Les recettes au 31 décembre 2011 concernant les salaires et traitements (2.323,8 MEUR) excèdent de 2,8% le budget.

II. Douanes et Accises

Les recettes perçues dans cette catégorie (1.369,1 MEUR) atteignent 105,9% du budget voté et n'appellent pas d'observations particulières.

III. Enregistrement et Domaines

Les recettes perçues au 31 décembre 2011 (3.659,4 MEUR) dans cette catégorie dépassent de 2,8% le budget voté. Ce dépassement est essentiellement dû à l'évolution favorable des recettes perçues au titre de la TVA et aux bonnes performances du commerce électronique.

IV. Trésorerie de l'Etat

L'évolution favorable des recettes s'explique essentiellement par le versement du dividende BGL BNP Paribas (140 MEUR). En raison de son caractère imprévisible, le budget ne tient pas compte de ce versement.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- L'évolution favorable des recettes se répercutera sur le niveau du déficit qui sera vraisemblablement moins élevé que prévu pour se situer en-dessous de la barre de 1% (au niveau de l'administration publique). Il paraît délicat, au stade actuel, de chiffrer le niveau exact du déficit.
- Les membres des deux Commissions expriment le souhait d'organiser, au cours des deux prochains mois, une entrevue avec les responsables des différents organismes en charge de l'élaboration des prévisions de croissance, pour avoir des explications sur les divergences de vues.

M. le Ministre indique qu'il souhaite être invité à cette entrevue. Par ailleurs, il précise que le budget 2011 a été élaboré avant la mise en place du Comité de prévision. Or, depuis sa création les prévisions sur les finances publiques sont discutées et établies de façon consensuelle au sein dudit Comité, notamment avec le concours des administrations fiscales qui y apportent leur savoir d'expert en matière de recettes fiscales.

- Au sujet des soldes liés à l'impôt sur le revenu des collectivités qui restent à recouvrer auprès d'établissements financiers, leur niveau peut être estimé à environ 500 MEUR.
- Pour ce qui est des transferts de crédit effectués au sein de certains ministères, la majorité de ces transferts concernent des acquisitions budgétisées pour l'année suivante, mais réalisées sur le budget de l'exercice en cours grâce « aux restants de crédits encore disponibles ». Monsieur le Ministre indique que ces transferts

permettent d'anticiper des achats prévus ultérieurement et non pas de procéder à l'acquisition de matériel supplémentaire et non prévu.

Il remarque que cette problématique est en relation avec l'annualité du budget et que la réforme budgétaire vise à introduire plus de flexibilité dans la procédure budgétaire.

- Les recettes générées au titre de la TVA non liée au commerce électronique, affichent également une progression notable dans certains secteurs économiques, notamment dans le commerce de gros de carburants (progression elle-même engendrée par la hausse des prix).
- Le retard de recouvrement (lié à la TVA) s'élève actuellement à 1 mois et demi, soit à 294,6 MEUR. A noter que le retard de recouvrement, qui a pu être amélioré grâce à l'activation des poursuites, semble toutefois avoir atteint un niveau incompressible.
- Les remboursements effectués en 2011 ont atteint un niveau record qui s'explique par la volonté de l'AED d'effectuer les remboursements à un rythme accéléré. Selon une nouvelle procédure interne, en cas de demande de remboursement d'un assujetti, soit l'administration effectue le remboursement (total ou partiel) dans un délai de 10 jours, soit elle indique les motifs du non-remboursement. Le montant des demandes de remboursement auprès des assujettis en activité s'élève actuellement à 529 MEUR.

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 20 janvier 2012

La secrétaire,
Carole Closener

Le Vice-Président de la Commission des
Finances et du Budget,
Roger Negri

Le Président de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

Annexes :

Tableaux « Evolution des recettes et dépenses » et « Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2011 »

20 11



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale 2011 Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin décembre			
	2010	2011	variation	
			en millions	en %
Dépenses.	11 190,5	11 505,1	+ 314,6	+2,8%
Recettes.	10 665,7	11 682,5	+1 016,8	+9,5%

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

les chiffres de ce tableau ne comprennent pas les dépenses et les recettes qui sont comptabilisées au cours de la période complémentaire qui est clôturée au 29 avril de l'année x+1

2011



Administration centrale 2011 Evolution des recettes et dépenses

(SEC 95)

	Situation fin décembre			
	2010	2011	variation	
			en millions	en %
Dépenses				
1. Consommation intermédiaire	799,6	842,2	+ 42,6	+5,3%
2. Formation de capital	895,2	854,1	- 41,2	-4,6%
3. Rémunération des salariés	2 375,5	2 511,2	+ 135,7	+5,7%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	565,8	589,0	+ 23,2	+4,1%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	78,8	95,8	+ 17,0	+21,5%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	951,8	1 033,8	+ 82,0	+8,6%
7. Prestations sociales en nature	69,7	71,9	+ 2,2	+3,1%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	4 942,6	5 060,2	+ 117,6	+2,4%
9. Transferts en capital	518,6	471,2	- 47,3	-9,1%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-7,1	-24,2	- 17,1	+239,1%
Dépenses totales	11 190,5	11 505,1	+ 314,6	+2,8%
Recettes				
11. Impôts sur la production	4 452,3	4 877,5	+ 425,3	+9,6%
12. Impôts courants sur le revenu	4 896,2	5 433,5	+ 537,3	+11,0%
13. Autres recettes	1 317,2	1 371,4	+ 54,2	+4,1%
Recettes totales	10 665,7	11 682,5	+1 016,8	+9,5%

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

les chiffres de ce tableau ne comprennent pas les dépenses et les recettes qui sont comptabilisées au cours de la période complémentaire qui est clôturée au 29 avril de l'année x+1

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2011

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.12			Budget	Compte prov.	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 10/11	
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	5 455,6	4 863,0	4 616,8	5 055,4	4 864,2	4 662,6	107,9	111,9	99,0	592,6	12,2
1. Collectivités [1]	1 585,1	1 470,5	1 380,3	1 450,0	1 470,5	1 416,8	109,3	122,5	97,4	114,6	7,8
2. Assiette [1]	582,5	529,1	402,1	530,0	529,1	478,8	109,9	117,6	84,0	53,4	10,1
3. Salaires et traitements	2 323,8	2 119,6	2 129,2	2 260,0	2 119,6	1 995,7	102,8	103,1	106,7	204,2	9,6
4. Impôt de solidarité	183,7	110,0	102,2	201,7	110,0	122,5	91,1	96,3	83,4	73,7	67,0
5. Revenus de capitaux	303,9	287,8	250,3	220,0	287,8	260,7	138,1	143,9	96,0	16,2	5,6
6. Fortune [2]	256,0	208,4	168,6	180,0	208,4	210,9	142,2	138,9	79,9	47,6	22,8
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	34,5	29,0	72,4	35,0	29,0	54,6	98,6	48,4	132,5	5,5	18,9
8. Contribution de crise [3]	75,6	73,0	0,0	0,0	103,6	0,0	0,0
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	32,7	41,1	51,2	45,0	41,1	58,3	72,7	74,7	87,7	-8,4	-20,3
10. Jeux de casino (recettes brutes)	22,2	21,9	22,0	22,0	22,6	23,8	101,0	99,4	92,5	0,4	1,6
11. Contributions directes - autres	55,6	45,7	38,5	38,7	46,2	40,4	143,4	121,0	95,3	9,8	21,5
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	708,3	586,3	578,1	560,0	586,3	590,4	41,6	19,7	16,6	134,6	20,8
II. Douanes & accises	1 369,1	1 280,3	1 282,1	1 292,4	1 280,3	1 254,6	105,9	105,1	102,2	88,8	6,9
12. Recettes UEFL brutes	1 010,8	974,6	1 005,2	970,0	972,0	953,9	104,2	101,0	105,4	36,3	3,7
Versements nets à la Belgique effectués	-22,1	0,0	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Versements nets à la Belgique à effectuer	14,0	0,0	0,0	-3,0	0,0	0,0	0,0
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	1 032,9	974,6	991,0	970,0	974,6	956,9	106,5	103,7	103,6	58,4	6,0
13. Droits d'accises sur huiles minérales	173,6	143,9	134,2	160,0	143,9	127,3	108,5	110,7	105,4	29,7	20,7
14. Droits d'accises sur cigarettes	74,6	70,6	64,2	75,0	70,6	65,1	99,5	117,6	98,7	4,1	5,8
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	63,1	65,0	73,8	62,5	65,0	72,3	100,9	95,6	102,0	-1,9	-2,9
16. Douanes & accises - autres	24,8	26,3	18,8	24,9	26,3	33,0	99,7	129,0	57,0	-1,5	-5,8
III. Enregistrement & domaines	3 659,4	3 335,9	3 405,0	3 560,6	3 358,2	3 114,4	102,8	106,9	109,3	323,5	9,7
17. Droits d'enregistrement	134,6	114,9	223,1	160,0	114,9	106,6	84,1	114,9	209,3	19,7	17,1
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	2 763,0	2 490,8	2 407,5	2 608,0	2 490,8	2 363,9	105,9	107,1	101,8	272,2	10,9
19. Taxe d'abonnement [5]	617,9	595,2	615,6	630,0	595,2	478,7	98,1	108,2	128,6	22,8	3,8
20. Taxe sur les assurances	38,5	37,8	37,5	38,0	37,8	38,3	101,2	116,4	97,9	0,6	1,6
21. Enregistrement & domaines - autres	105,4	97,2	121,2	124,6	119,5	126,8	84,6	86,4	95,6	8,2	8,4
<i>Pour mémoire: Droits de succession [6]</i>	47,9	46,1	52,3	49,0	46,1	52,3	97,7	98,0	100,0	1,8	3,9
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	10 484,0	9 479,2	9 303,8	9 908,4	9 502,7	9 031,6	105,8	109,2	103,0	1 004,8	10,6
IV. Trésorerie de l'Etat	363,2	345,6	268,3	208,6	361,7	308,1	174,1	185,0	87,1	17,6	5,1
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	10 847,2	9 824,8	9 572,1	10 117,0	9 864,5	9 339,6	107,2	110,8	102,5	1 022,4	10,4

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour les années 2011 et 2012. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital